



CERCLE PASTEUR MONTARGIS TIR

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

Invités présents : Benoît Digeon (Maire de Montargis), Eric Maloine (représentant des J3 Tir)
Invités excusés : Dominique Delandre (Adjoint aux sports de Montargis), Boris Duchemin (Directeur du service des sports de la ville de Montargis), Damien Lubac (représentant de l'Agglomération Montargoise)

Membres du CPMT présents ou représentés : 30

1. Rapport moral

Le rapport moral est présenté par le Président du CPMT, Alain Simon.

« Mesdames, Messieurs, et chers adhérents

Avant de commencer, je vous remercie tous de votre présence à cette Assemblée Générale, ce qui nous montre l'intérêt que vous portez à la vie de votre club.

Un remerciement tout particulier à Mr Dijon, Maire de la ville de Montargis et propriétaire de nos locaux, ainsi qu'à Eric Maloine qui représente les J3 d'Amilly.

Il est 19H10. J'ai le plaisir, malgré les conditions sanitaires encore particulières liées au « COVID», de présider l'Assemblée Générale non électorale de notre association.

Je rappelle que depuis la saison dernière l'Union Cercle Pasteur Montargis qui représentait l'entité morale garante du respect des valeurs de l'association fondée en 1895 a été dissoute.

Il nous appartient donc à présent de poursuivre par nous même dans la voie tracée par nos prédécesseurs.

Je vais donc vous présenter le plus rapidement possible le rapport moral de notre association.

Pour la saison 2020/2021, notre discipline compte plus de 8800 licenciés au niveau de la ligue du Centre-Val de Loire (8811 pour être exact), pour 83 clubs. Ces effectifs, malgré le COVID, sont stables avec de bons résultats sportifs, malheureusement stoppés pour cause de pandémie au niveau régional comme au niveau national.

En ce qui nous concerne, nous avons maintenu nos activités sportives sur pratiquement toute la saison avec la mise en place de plusieurs protocoles de reprise assez contraignant, comme vous avez pu vous en rendre compte. (limitation du nombre de postes, distanciation, port du masque, prêt de matériel ... et pour finir suivi des pass sanitaire et feuille d'émargement).

Pour minimiser les problèmes liés à la désinfection des postes surtout au 50m (tir couché), nous avons pris la décision la saison dernière de supprimer la moquette et investi dans une peinture spéciale. N'ayant pas rencontré de remontées négatives nous pouvons penser qu'après une saison complète d'utilisation cette situation ne vous a pas perturbé.

Cette même opération s'est faite au 25m pour les sols, et les postes de tir sont revus et neufs.

Vous avez peut-être remarqué aussi l'opération grand nettoyage des deux pas de Tir, ce qui a rendu le club plus accueillant.

Nous pouvons encore remercier les bénévoles du Comité Directeur qui une fois de plus ont travaillé pour vous, ainsi que la commission travaux créée cette saison.

Cette saison 2020/2021 a vu nos effectifs passer à 217 licenciés, et nous avons terminé la saison en refusant quelques nouvelles licences trop tardivement demandées. Mais elles sont prises pour la saison actuelle.

Rappel :

- En 2013 / 2014 nous n'étions que 133
- 190 en 2015 / 2016
- 199 en 2018 / 2019
- 209 en 2019 / 2020
- Et 217 pour la saison 2020/2021 donc en constante progression.

Ceci avec un fort taux de renouvellement qui nous place dans la moyenne nationale, mais aussi avec de nouveaux tireurs, soit à peu près 20% de notre effectif, d'où un gros travail d'accompagnement sur les pas de tir.

La réglementation redevenant moins rigide bien que très encadrée pour les séances de tir d'initiation, nous espérons pouvoir faire découvrir notre discipline à un plus grand nombre de futurs tireurs.

Aujourd'hui, nous restons dans les dix plus gros clubs de la ligue du Centre-Val de Loire sur 83, et sommes le seul gros club à l'est du département.

A noter les 4 plus importants :

- Le CJF de Fleury (45)
- Dreux (28)
- Le tir Cancellien (37)
- La SMOC de St Jean de Bray (45)

qui sont les locomotives de nos disciplines.

Actuellement, une centaine de licenciés détiennent des armes personnelles de catégorie B (avec autorisation préfectorale). Pas de grosse augmentation pour cette saison.

La sécurité des installations et des personnes est comme toujours notre souci n°1 et notre priorité. Pour la 4ème saison, la mise en place des badges nominatifs et programmés permet de rentrer dans le stand et de circuler avec un suivi d'accès dans les pas de tir (nous avons suivi les recommandations Préfectorales). Notre système de vidéo surveillance déclaré et validé par la préfecture en février 2018 est aussi une aide précieuse car nous devons être très vigilants à l'intérieur comme à l'extérieur de nos installations. C'est aussi pour cette raison que nous avons équipé le stand d'une nouvelle caméra qui sécurise le parking et donc vos véhicules.

Notre activité n'est pas classée comme dangereuse mais comme sensible.

Actuellement cette vidéo surveillance est aussi une aide pour garantir que les gestes barrière sont bien respectés, tout comme l'application de l'ensemble des protocoles sanitaires qui nous sont imposés.

Les consignes du ministère de l'intérieur applicables au 1^{er} aout 2018 nous demandaient de contrôler en amont tous les tireurs non licenciés y compris les invités qui viendraient faire un essai dans nos stands. Actuellement nous ne sommes toujours pas équipés pour faire ces contrôles dans « ITAC / FINIADA » car cela demande un raccordement à internet et l'achat d'un PC.

Cette démarche est en cours et sera mise en place très prochainement.

Ceci a fait l'objet d'une nouvelle relance fédérale concernant la sécurité dans les clubs.

L'éthique sportive doit être notre bouclier contre toute dérive. Notre discipline, le « tir sportif » ne peut être pratiquée que dans le cadre strict des statuts et règlements F.F.Tir.

Sur ce sujet, il a été rappelé lors de l'AG de Ligue du 17 octobre que nous devons « accueillir de nouveaux licenciés, mais dans le respect total et strict de l'éthique fédérale. Notre démarche est l'ouverture aux personnes souhaitant connaître notre sport, mais uniquement dans le but sportif. Il faut proscrire les pseudo formateurs, tireurs d'élite et vendeurs de formations illégales qui sont un danger pour notre image et nos associations ».

Il a également été fait un rappel pour encourager le port de tenues sportives au stand et exclure les tenues de combat, même dans les installations hors pas de tir.

Tout manquement à cette éthique pourrait entraîner des sanctions fédérales contre notre club et de possibles mesures disciplinaires à l'encontre des responsables que nous sommes.

Je rappelle comme fréquemment que le tir sportif est une discipline noble mais mal connue du grand public qui ne regarde que les faits divers engendrés par quelques déséquilibrés et relayés par des médias en quête de sensations fortes et de gros tirages.

Le danger ne vient pas de l'arme mais de celui qui la manipule.

Lors de nos précédentes AG, nous avons pris l'engagement de mieux nous faire connaître de ce grand public. Cette année nous avons pu participer à la Fête des Associations et du Sport le samedi 4 septembre dernier. Celle-ci fut une réussite malgré le COVID et l'obligation de présenter le pass sanitaire.

Plusieurs personnes rencontrées à cette occasion sont venues essayer le tir (aux armes de poing ainsi qu'aux armes d'épaule) et quelques licences ont été prises.

Compétitions :

L'organisation des compétitions pour cette saison a été déprogrammée pour raison sanitaire.

- Pas de critérium Armes Anciennes qui se déroulait en mars
- Pas de championnat départemental Armes Anciennes qui se déroulait en mars ou avril.

Cette année est une deuxième année noire pour toutes les compétitions. Même les championnats de France furent en partie annulés.

Formations :

Aucune formation assurée depuis début 2020 (déprogrammation, report, annulation) mais elles devraient redémarrer en 2022 (à suivre).

En ce qui concerne la communication, notre site internet Club fonctionne bien, il est au point et fréquemment visité. Il est toujours consultable à l'adresse suivante

cercle-pasteur-montargis-tir.fr

Cette saison encore, et je suppose en raison du COVID, nous n'avons pas reçu la visite des services de l'état ni des représentants de la Jeunesse & Sport, de l'Hygiène et Sécurité ou de la Ligue. Ces visites avaient pour objectif de valider notre conformité au regard des directives nationales et de renouveler si nous le méritions notre agrément FFT et de service public.

Informations suite à L'AG de Ligue du dimanche 17 octobre :

Concernant les armes : « *La réglementation concernant les détenteurs d'armes à titre sportif nous demandera une plus grande rigueur. L'administration française prend au pied de la lettre les textes et nous devons prendre des mesures pour que nos tireurs puissent librement pratiquer* ».

Il nous est demandé de faire très attention aux armes et aux calibres utilisés dans nos stands, (« *les bonnes armes, les bons calibres, prévus pour les bonnes distances en club* »).

Nous serons peut-être amenés à restreindre les calibres en fonction de l'homologation de nos pas de tir.

La Fédération est en cours de réécriture de ses statuts, de son règlement intérieur et de sa charte d'éthique.

Le tout sera à disposition des clubs afin qu'ils puissent répondre aux questions qui ne manqueront pas de leur être posées.

Obtention des licences : un nouveau décret sortira courant 2022, traitant de la dématérialisation des licences et de la mise en place d'EDEN (Espace Dématérialisé d'Enregistrement National).

La plate-forme EDEN sera mise à la disposition des clubs dans un premier temps et des licenciés dans un second temps.

Pour obtenir notre licence, il nous faudra scanner notre certificat médical afin de rentrer dans le système et avoir renseigné très précisément ITAC (identité, adresse postale, adresse mail, photo...etc), ce que nous demandons déjà depuis plusieurs saisons.

Nous attendons pour l'instant plus d'informations et surtout la mise en place d'une formation.

Une seule feuille verte pour un renouvellement groupé : le râtelier informatique sera lui aussi mis en place durant le premier semestre 2022. Un lien permanent entre ITAC et EDEN facilitera la vie de nos sportifs, avec un seul dossier pour 5 années de pratique.

Je termine ce rapport moral en vous rappelant que nous avons terminé la saison à plus de 210 licenciés CPMT et que plus de 350 tireurs fréquentent notre stand si on compte tous les utilisateurs.

Pour conclure, je remercie toute l'équipe qui travaille dans l'ombre pour que le club tourne et soit accueillant et par un dernier mot en partie emprunté à notre président de ligue :

«Il faut être fier de son sport pour bien le vivre et respecter toutes ses règles. Il faut en être digne également, en ayant toujours sur les pas de tir une attitude loyale et amicale. L'amour de notre sport est au cœur de notre famille de tireurs, et n'oubliez pas que nous avons besoin de vous pour continuer d'exister».

Je vous remercie de votre attention. »

Approbation du rapport moral :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activités

Présentation par Nicole Marchandin, secrétaire, de la saison sportive. Cette année, en raison de la pandémie, seul le premier criterium 10m a pu se dérouler. Aucun tireur du CPMT n'y a participé.

3. Modifications du règlement intérieur

Nicole Marchandin donne lecture des modifications apportées au Règlement Intérieur par le Comité Directeur et devant être approuvées par l'Assemblée Générale. Elles concernent le chapitre 3 traitant des règles de sécurité.

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Le RI sera disponible sur le site du club.

4. Rapport financier arrêté au 31 Août 2021

Le rapport financier est présenté par Jean-François Bouton, Trésorier. Le résultat des comptes arrêtés au 31/08/2021 est à l'équilibre.

Un membre de l'assemblée demande à combien s'élève la part club dans le montant de la licence. Il est répondu que le montant conservé par le club est de 80€.

Il est demandé ce que deviennent les dossiers de demande de licence quand il manque le certificat médical. Ils sont stockés au coffre en attendant d'être complétés, le chèque n'est pas encaissé.

Approbation du rapport financier :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier.

5. Travaux réalisés et restant à faire

5.1 Travaux réalisés pendant la saison 2020-2021

5.1.1 Financés par le Club (11 000€)

Fin d'installation du matériel TAR 22LR au 50 m	800€
Réparations diverses sur « rameneurs » Roulements, roulettes, câbles, chariots ...etc.	2 000€
Suppression moquette et peinture des sols aux 25 et 50m	1 000€
Equipement tables au 25m et début au 50m	3 200€
Fin de sécurisation des déplacements au 25m par Sté Protec Home	500€
Achat consommables de ciblerie (bois +++)	500€
Installation d'une caméra de surveillance pour le parking	950€
Changement de l'enregistreur de vidéo surveillance (8 voies et 8 ports)	550€
Révision et réparation de 5 armes par armurier	1 500€
Remise en état de propreté et rangement des 2 pas de Tir (Réalisé par les membres de l'équipe) + achat de 3 armoires	

5.1.2 Financés par l'Agglomération ou la municipalité

Aucun.

5.2 Travaux restant à faire

A relancer :

- Câbles d'alimentation électrique qui sortent coté parking et chemin
- Fourniture de nouvelles clefs électroniques

N'étant qu'utilisateur des locaux, le club devra voir les possibilités de projet avec la mairie ou l'agglomération pour :

- a) Extension du pas de tir 25m (+10 postes) : aujourd'hui plus de 300 tireurs fréquentent notre club (110 il y a 25 ans)
- b) Pare-balles supplémentaire au 25m afin de sécuriser les entrainements de la police qui pratique un tir d'intervention sur ordre à 10 ou 15m (devis entreprise LEGOUT du 10/2020 pour un montant de 11 300€)
- c) Toiture sur butte de terre du 25m (éviter la pollution par infiltration et les éventuels ricochets, attention aux tirs police)

- d) Isolation phonique des 2 pas de tir : plaques isolantes en FIBROLITH à poser sur béton, conseils et chiffrage par un acousticien ; matière 35€HT/m2
- e) Prévoir un éclairage orientable aux plafonds des 25 et 50m (fixations sur pattes articulées ou autre)
- f) Rampe d'accès et place de parking handicapé matérialisée et bétonnée
- g) Fuites gouttières au-dessus de la porte de la cour

A faire par le Club (montants estimés) :

Equipement de 2 tables d'arbitres + l'ensemble des tables tireurs au 50m	4 000€
Casquettes de protection des cibles contre la pluie au 25m (possible si pare-balles supplémentaire réalisé)	2 000€
Revoir l'allée d'accès aux cibles TAR du 25m	800€
Rampe d'accès handicapés sécurisée aux postes de tir du 50m	1 500€

6. Budget 2021-2022

Alain Simon présente le budget 2021/2022 qui ressort déficitaire.

Pour équilibrer notre budget 2021/2022, une subvention Municipale de **10 000€** sera sollicitée.

Celle-ci viendra contribuer en partie à l'amélioration de notre outil de travail ainsi qu'à la sécurisation des entraînements des forces de l'ordre (hors pare-balles et insonorisation qui ne sont pas chiffrés et devraient faire partie des investissements à la charge de l'Agglomération).

Dans le cas où celle-ci ne nous serait pas accordée, nous serions obligés de revoir à la baisse le niveau de nos investissements et donc la qualité de notre prestation et au pire remettre en cause des conventions avec les forces de police pour pratique insécurisée.

Le budget a été transmis à la mairie.

Approbation du budget :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le budget est approuvé à l'unanimité.

7. Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire qui souligne le sérieux de la gestion du Club.